

La richesse de l'Inserm, ce sont ses personnels ! Valorisons-les !

Mettons fin au non-dit : la souffrance des personnels

La course permanente aux contrats met les personnels des laboratoires dans une situation de stress qui se répercute sur les conditions de travail et la santé des agents. Le monde de la recherche est devenu celui de l'entreprise avec ses « winners » et ses « managers ». Dans les services, le manque d'effectifs et la tyrannie des indicateurs de performance, qui visent à faire plus avec moins, mettent les personnels sous pression. La recherche n'est pas l'œuvre de « quelques stars », elle est le produit d'un travail collectif malheureusement sans cesse déstabilisé par une précarité entretenue comme mode de gestion des personnels.

Le mal-être au travail est la conséquence de la politique de dérégulation qui considère que tout ce qui protège les salariés est un frein à l'efficacité. Le gouvernement décline, ministère par ministère, le plan action publique CAP2022 : développement du travail précaire, réduction du nombre de fonctionnaires, individualisation des salaires au mépris des grilles de qualification, en cassant le cadre régissant nos droits.

Le gouvernement, sous prétexte d'économie, veut fusionner les Comités Techniques et les CHSCT pour réduire les moyens d'expression et d'intervention des personnels.



**Finissons-en avec le stress, avec cette compétition sans fin ! Les personnels ont besoin de stabilité !
Le SNTRS CGT revendique :**

- une revalorisation générale des carrières et des salaires ainsi qu'une politique de promotion juste et transparente reconnaissant les qualifications et l'investissement des personnels ;
- la suppression des primes « au mérite », attribuées en totale opacité, contraires à l'esprit et au travail d'équipe ;
- un financement récurrent et significatif des laboratoires garantissant la liberté de recherche ;
- une augmentation des recrutements de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens sur postes de titulaires, accompagnée d'un plan de titularisation des personnels précaires ;
- le maintien du CHSCT et des CSHSCT.

**Pour être mieux entendu.e et défendu.e,
VOTEZ pour les listes présentées par le SNTRS CGT !**

Le SNTRS CGT se bat pour garantir l'avenir de l'Inserm

Le retrait de la candidature du PDG de l'Inserm, suite à des pressions, est un événement grave. Il traduit l'affaiblissement de l'Inserm face à ceux qui sont les bénéficiaires des largesses du Grand Emprunt et des financements régionaux. Le gouvernement veut mettre en place, avec les ordonnances, des établissements territoriaux « expérimentaux » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui ne présagent rien de bon quant à l'avenir de l'organisme. Ces ordonnances permettront l'intégration de l'Inserm dans ces établissements, le réduisant au mieux à une agence de moyens. Les personnels de l'Institut se retrouveront sous la coupe de la Direction de ces « établissements expérimentaux ».

Pour que l'Inserm reste l'organisme national structurant la recherche biomédicale et en santé, le SNTRS CGT revendique que :

- le Conseil Scientifique et les CSS retrouvent leurs prérogatives en matière d'évaluation et de prospective ;
- son budget soit significativement augmenté afin de pouvoir mener sa politique scientifique

Le SNTRS CGT au Comité Technique : une force de propositions et de résistance

Le Comité Technique est l'instance que l'administration doit obligatoirement consulter avant de prendre des décisions sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des laboratoires et des services. Il traite aussi des aspects réglementaires, des carrières, de la politique indemnitaire, de la politique d'action sociale, etc. Il permet de faire remonter les problèmes rencontrés dans les laboratoires et les services, notamment par les questions diverses portées par les élu.e.s SNTRS CGT.

Dans le contexte d'affaiblissement des organismes nationaux de recherche, de remise en cause du statut des personnels et au-delà des droits collectifs et individuels des salariés, le rôle du CTEP n'en a que plus d'importance.

Les élu.e.s du SNTRS CGT ont rendu compte à l'ensemble du personnel titulaire et précaire de toutes les réunions du CTEP. Comme lors de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui renforce l'individualisation et l'arbitraire dans l'attribution des primes, nous avons voté contre car il ne sera jamais revalorisé. Pour preuve, le petit gain obtenu est déjà parti en fumée avec l'inflation (+2%) et, a fortiori, n'a pas permis de rétablir un niveau de rémunération équivalent à celui de nos collègues des autres ministères, ni de combler la différence de niveaux IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) entre ITA des organismes et ITRF des universités.

Les élu.e.s SNTRS CGT veilleront à ce que le télétravail soit mis en place dans l'intérêt des agents et ne soit pas détourné pour accroître à distance la pression au travail.

Il faut arrêter de subir. Le rôle d'un syndicat n'est pas de négocier le poids des chaînes mais de porter les revendications des personnels, de garder et de gagner des droits. Le poids des élu.e.s auprès de la Direction sera d'autant plus grand si les personnels, par leur vote, les soutiennent massivement.

Liste présentée par le SNTRS CGT au CTEP Inserm

Nom	Prénom	Corps	Affectation	Ville
1) KISTER	Jean	IR1	ADR SIEGE	Villejuif
2) GALLINA-MULLER	Claudia	IECN	DSI	Nancy
3) MERCIER	Gilles	CRCN	ADR SIEGE	Bicêtre
4) LABAT ETCHEVERRY	Carlos	IEHC	DR PARIS XI	Nancy
5) FERRARI	Patricia	IECN	CAES	Le Kremlin Bicêtre
6) FROUIN MORLON	Frédérique	CRCN	U 1023	Orsay
7) FASSEU	Magali	IECN	CAES	Le Kremlin Bicêtre
8) DESMARQUET	Carole	IEHC	U 1050	Paris
9) TORRES	Magali	IECN	U 1090	Marseille
10) CHAIX	Basile	DR2	U 1136	Paris
11) ZOUIOUECH	Agathe	IEHC	U 1258	Strasbourg
12) LEGAGNEUX	Vincent	CRCN	U 1085	Rennes
13) MARTIN	Amandine	AI	U 1111	Lyon
14) MANGIN	Jean-Marie	CRCN	U 1130	Paris
15) PUJOL	Françoise	TECS	U 1048	Toulouse
16) DUSSERT	Christelle	AI	U 1218	Bordeaux
17) ALLART	Laurent	TECN	U 1003	Lille
18) ANEGON	Ignacio	DR1	U 1064	Nantes
19) BAUDOUX	Marion	TECN	U 1072	Marseille
20) JOUET	Isabelle	IR2	U 1096	Rouen

VOTEZ pour les listes SNTRS CGT complètes, sans ratures, ni changements !

Date limite de réception des votes : Jeudi 6 Décembre 2018 (Prévoir le délai d'expédition du courrier)